



Engagements de l'exposant:

- **Présence obligatoire:** Un représentant connaissant les produits doit être présent au kiosque chaque jour de marché, de l'ouverture à la fermeture. Aucun animal de compagnie n'est accepté à l'intérieur du périmètre du marché.
- **Installation:** Le kiosque doit être prêt pour la vente avant 10 h 30. Vous devez assurer le transport des produits et rapporter tout le matériel à la fin de chaque journée. Le kiosque doit rester propre et salubre. Vous devez fournir tout le matériel nécessaire pour les dégustations (verres, couverts, etc.) et la décoration. Les produits biodégradables sont à privilégier. La Municipalité n'est pas responsable des pertes ou dommages.
- **Qualité des produits:** Les produits doivent être frais, propres et conformes aux normes gouvernementales.
- **Permis:** Fournir une copie du permis MAPAQ ou RACJQ et afficher le permis de l'organisme de certification biologique si elle en a un.
- **Stationnement:** Stationner les véhicules dans le stationnement désigné derrière l'église.

Engagements du marché:

- **Équipement de base:** Fournir un chapiteau (10' x 10'), une table pliante et deux chaises pliantes. Fournir l'accès à l'eau et à l'électricité pour la conservation des produits.
- **Conditions optimales:** Le marché s'efforcera d'assurer des conditions optimales, mais n'est pas responsable des événements extérieurs (météo, etc.).

Processus de sélection des exposants:

- **Examen des demandes:** Le comité organisateur étudie attentivement chaque demande d'inscription, donnant la priorité aux producteurs et aux artisans de la Municipalité de Lanoraie et de la MRC de D'Autray.
- **Paiement:** Il est possible de payer par l'entremise de votre institution bancaire, par chèque ou directement à l'hôtel de ville. Un reçu sera automatiquement émis et envoyé par la poste.
- **Exposants refusés:** chaîne alimentaire, entreprise de transformation à grande échelle et revente de produits.

Informations supplémentaires:

- **Responsabilité:** La Municipalité de Lanoraie n'est pas responsable des pertes ou dommages aux biens de l'exposant.
- **Remboursement:** Aucun remboursement ne sera accordé en cas d'annulation du marché en raison de mauvaises conditions météorologiques ou d'événements indépendants de la volonté du marché.